RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITÉ DE TOURS

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 5, 16, 17 et 43

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté ministériel du 10 octobre 2000 relatif aux habilitations de l'Université de Tours à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme WISSAL ADOUANE, née le 30 mars 1979 à CASABLANCA (MAROC), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées assurance-qualité

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée à satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES ASSURANCE-QUALITÉ, mention assez bien

est décerné à Mme WISSAL ADOUANE

à qui est conféré le grade de master au titre de l'année universitaire 2003-2004.

4638843

Le titulaire

Le Président

M hunsur

Michel LUSSAULT

/2005200308073

TOURS

European higher education area - Espace européen de l'enseignément supérieur - European higher education area

CASABLANGA, le 30 NOV 2005

par Délégation

Fait à Orléans, le 20 mai 2005

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Signé: Ahmed MESS AD

Jean-Michel LACROIX